

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, CH. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME VI.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,
2, RUE DE LA MADELINE.

—
1850

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ATELIER MONÉTAIRE DE HASSELT.

Beaucoup de villes de la Belgique doivent leur origine à des établissements religieux autour desquels venaient se grouper des populations, avides de partager les privilèges et les immunités de ces lieux d'asile. La ville de Hasselt doit son origine à une cause différente.

Le château de Looz avait été, pendant plusieurs siècles, la demeure habituelle des comtes de ce nom. A la fin du XII^e siècle, ce château eut ses fortifications emportées à plusieurs reprises par les Brabançons et les Liégeois, et fut dévasté de fond en comble. Ces tristes événements engagèrent Gérard, comte de Looz, à transférer sa demeure et sa cour féodale dans un endroit de la Campine plus éloigné du théâtre ordinaire des hostilités, et qui prit de ce séjour le nom de *Cur-ingen* (séjour ou lieu de la cour).

La résidence habituelle des comtes de Looz au château de Curenge exerça une influence favorable sur un petit village qui se trouvait aux environs et qui, de sa fondation au milieu d'un bois de noisetiers (*Hazelaers*), prit le nom de Hasselt (*Hasseletum*) (1).

(1) Cette étymologie se trouve confirmée par la branche de noisetier qu'on voit dans les armoiries de la ville de Hasselt.

Arnould VII, comte de Looz, accorda en 1252 au bourg de Hasselt le titre de ville, et Arnould VIII, en 1282, le fit entourer de murs et lui accorda de nombreux privilèges. En 1515, le même comte établit à Hasselt un atelier monétaire où il plaça quarante ouvriers, auxquels il accorda les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient les monnayeurs brabançons.

Thierry de Heinsberg, à son avènement, ratifia tous les privilèges des bourgeois de Hasselt, qui avaient été les premiers à reconnaître ses droits au comté de Looz, et octroya, en 1550, une nouvelle charte aux monnayeurs de Hasselt. Cette charte leur concéda le droit d'être jugés, sauf le cas de crime énorme, par leurs prévôt et jurés, et les exempta de toute autre juridiction ; elle les affranchit de tous les impôts et corvées que devaient les autres bourgeois de Hasselt, et leur accorda le droit de port d'armes.

Après la mort de Thierry de Heinsberg, les habitants de Hasselt, par reconnaissance des bienfaits obtenus de ce comte, soutinrent les droits de Godefroi de Dalembrouk, qu'il avait désigné pour son héritier. Cette conduite indisposa contre eux l'évêque de Liège, Englebert de la Marck, qui vint, en 1561, assiéger leur ville et qui, après s'en être emparé, leur ôta la plupart de leurs privilèges. Il paraît qu'il ferma aussi l'atelier monétaire ; car on ne connaît point de monnaies frappées à Hasselt par cet évêque, ni par ses deux successeurs immédiats.

Jean de Bavière confirma, en 1411, les anciens privilèges des monnayeurs de Hasselt. Ils obtinrent la même faveur de Jean de Heinsberg, en 1424. Cet évêque donna une grande activité à l'atelier hasseltois ; et l'on y forgea, sous son

règne, de nombreuses monnaies d'or, d'argent et de cuivre. Il paraît même que Jean de Heinsberg établit une succursale de cet atelier à son château de Curenge pour y forger des monnaies de cuivre ; car l'on trouve dans les cabinets numismatiques plusieurs deniers noirs frappés par ses ordres à Curenge.

Louis de Bourbon, pendant son règne agité, habita souvent le château de Curenge, et y fit forger, ainsi qu'à Hasselt, de nombreuses monnaies pendant les années 1478 et 1479. Dans le courant de cette dernière année, il renouvela aussi les privilèges dont jouissaient les monnayeurs de Hasselt.

L'évêque Jean de Horn occupa fortement, pendant les années 1494 et 1495, les bras de ces monnayeurs, qui obtinrent de lui la confirmation de leurs prérogatives en 1498.

Érard de la Marek renouvela leurs privilèges en 1527, et son exemple fut suivi par tous ses successeurs.

Sous Maximilien-Henri de Bavière, l'atelier monétaire de Hasselt était encore en pleine activité, et l'historien Mantels, dans son ouvrage sur la ville de Hasselt, cite les noms des monnayeurs hasseltois existant en 1651 ; c'étaient :

Henri Munters, prévôt, François Munters, Othon Vandenhoven, Rénier Van Elstrax, Ernest Laureten, Martin Deekens, Gerard Puts, Jérôme Preys, Henri Preys, Pierre Deekens, Jean Bauten, Gerard Voskens, François Corselius, Robert Cox, Nicolas Sigers⁽¹⁾, Jean Biscoppen, Arnold Goetsbloets, Herman Christyns, Melchior Laureten, Gisbert

(1) M. Sigers occupe encore actuellement la maison où, autrefois, se trouvait l'atelier monétaire. Cette maison est située à Hasselt, près la porte de la Campine.

Van Horion et trois personnes différentes portant le nom d'Arnold Van Elstrax.

Les monnaies frappées à Hasselt par les comtes de Looz sont décrites dans ma notice sur ces seigneurs et sur leurs monnaies publiée dans la *Revue de la numismatique belge*, t. II, pag. 87, celles d'Arnould VIII sous les n^{os} 13, 14, 15 et 16, et celles de Thierry de Heinsberg sous les n^{os} 53, 54 et 56.

Les monnaies forgées dans cet atelier, par les évêques de Liège, sont décrites par De Renesse, savoir : celles de Jean de Heinsberg sous les n^{os} 1, 5, 6, 11, 13, 14, 15, 16 et 17, celles de Louis de Bourbon sous les n^{os} 5, 6, 7, 8, 9, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28 et 29, et celles de Jean de Hornes sous les n^{os} 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 25.

Depuis Érard de la Marck, les évêques de Liège ne mentionnèrent plus sur leurs monnaies les ateliers dans lesquels elles avaient été fabriquées; mais je pense qu'on peut attribuer à l'atelier de Hasselt toutes les monnaies sur lesquelles les évêques prennent en dernier lieu le titre de comtes de Looz.

A. PERREAU.
